



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

protection judiciaire

Question écrite n° 118215

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, sur les centres éducatifs fermés. Il souhaiterait connaître le calendrier d'ouverture des vingt centres.

Texte de la réponse

Ainsi qu'il est dit dans le rapport annexé à l'article 1er du projet de loi de programmation relatif à l'exécution des peines, en cours de discussion au Parlement, vingt unités éducatives d'hébergement collectif ont vocation à être transformées en centres éducatifs fermés dans les trois années à venir. La direction de la protection judiciaire de la jeunesse a identifié d'ores et déjà une première liste de quatorze unités dont les opérations de transformation sont en cours de lancement à partir du territoire de huit directions interrégionales. Le calendrier prévisionnel des transformations prévoit à ce titre :- cinq ouvertures en 2012, - trois ouvertures en 2013, - six ouvertures en 2014. Une seconde liste de six autres unités éducatives d'hébergement collectif est actuellement à l'étude et permettra d'arrêter la liste complète des vingt centres éducatifs fermés.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118215

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : Justice et libertés

Ministère attributaire : Justice et libertés

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 septembre 2011, page 10007

Réponse publiée le : 7 février 2012, page 1117